

**Surveillance de
contrôle interne à l'unité de production (CIP)
pour béton
selon SN EN 206**

Rapport de surveillance	
Contrôle initial	<input type="checkbox"/>
Inspection périodique	<input checked="" type="checkbox"/>
Inspection exceptionnelle	<input type="checkbox"/>

Rapport no. 9277

Entreprise: **Sous-Vent Beton**

Route de Lavey
1880 Bex

Unité de production **Bex**

Personne à contacter: **Daves Stève**

Inspecteur: **Herminjard Guy**

Date de l'inspection: **15.11.2018**

Date de la prochaine inspection périodique: **14.11.2019**

Résultat final:

réussi

Le CPU en principe fait une bonne impression. Le plan de mesures doit être pris absolument en considération. Le certificat est maintenu.

27.11.2018


Volker Wetzig

Responsable du bureau de certification



Indication concernant les voies de recours

Une organisation qui s'est soumise à un audit et qui n'approuve pas une décision de certification ASMP, peut faire appel à l'organe de contrôle technique de l'ASMP. Celui-ci remplit les fonctions d'un tribunal arbitral et se prononce en dernier ressort sur le bien-fondé matériel de la décision de certification. (voir statuts art. 9.6).